



69 500 salariés saisonniers du tourisme Un emploi saisonnier sur deux dans le tourisme

En Nouvelle-Aquitaine, 69 500 salariés saisonniers ont travaillé dans les activités liées au tourisme entre novembre 2012 et octobre 2013. Ils ont un profil plus jeune que celui de l'ensemble des saisonniers et travaillent essentiellement dans l'hébergement-restauration. Employés en majorité en juillet-août dans les zones touristiques du littoral ou en Périgord noir, ils sont aussi présents dans d'autres zones offrant des emplois l'hiver, sur une période plus longue et/ou dans des secteurs d'activités différents.

Laure Genebes, Christian Tchiveindhais, Insee

La moitié de l'emploi saisonnier est liée au tourisme

En Nouvelle-Aquitaine, l'emploi saisonnier lié à la présence de touristes représente la moitié de l'emploi saisonnier toutes activités confondues en équivalent temps plein (ETP). Entre début novembre 2012 et fin octobre 2013, 69 500 salariés saisonniers ont ainsi travaillé dans les secteurs d'activité liés au tourisme. Ils ont occupé 80 200 emplois saisonniers. En ETP, cela représente 8 900 emplois classiques à 35 heures, soit 0,6 % de l'emploi salarié total.

La durée médiane des contrats saisonniers liés au tourisme est plus longue que celle des contrats saisonniers toutes activités confondues : 29 jours contre 23. Les saisonniers du tourisme sont plus jeunes. Ils sont âgés en moyenne de 29 ans contre 31 ans et la moitié d'entre eux a moins de 24 ans contre 26 ans.

Trois secteurs d'activité regroupent 90 % des contrats

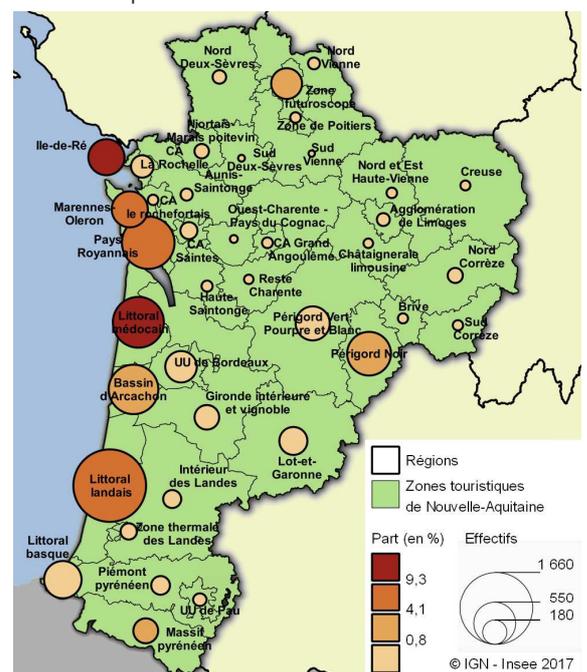
L'hébergement-restauration est le premier secteur employeur de saisonniers : il représente 64 % des contrats saisonniers en ETP. Si on y ajoute le commerce et les arts, spectacles et activités récréatives, ces trois secteurs concentrent plus de 90 % des contrats en ETP.

Les saisonniers du tourisme travaillent essentiellement à deux périodes de l'année, l'une de début janvier jusqu'à fin mars, l'autre de début juillet jusqu'à fin septembre. La saisonnalité hivernale est portée par la pratique de sports d'hiver dans le massif pyrénéen, en lien avec la gestion du parc des remontées mécaniques. L'été, le nombre de contrats saisonniers dans l'hébergement-restauration est quatre fois supérieur à la moyenne journalière de 6 000 contrats. Un

point culminant est atteint en août avec 24 000 contrats. Au plus fort de la saison, d'autres secteurs liés au tourisme recrutent eux aussi des saisonniers mais dans de moindres volumes : notamment 6 800 contrats pour le commerce et 4 400 pour les arts spectacles et activités récréatives.

1 Forte concentration des saisonniers sur le littoral

Poids de l'emploi saisonnier touristique dans l'emploi salarié total et nombre d'emplois saisonniers du tourisme en ETP



Source : Insee, DADS 2012 et 2013

Un littoral très demandeur de saisonniers en juillet-août

Sur les 39 zones touristiques néo-aquitaines, sept zones du littoral et celle du Périgord noir totalisent 67 % de l'emploi saisonnier touristique en ETP de la région (figure 1). Dans ces huit zones, l'activité saisonnière se concentre quasi exclusivement sur juillet-août et dans deux secteurs : l'hébergement-restauration et le commerce. La durée des contrats y est plus longue et couvre une grande partie des deux mois d'été. Les recrutements à cette période correspondent au pic de fréquentation touristique. En effet, sur ces deux mois, ces zones concentrent 83 % des nuitées en camping et 40 % des nuitées hôtelières de la région.

Sur le littoral médocain, la deuxième activité la plus employeuse de saisonniers est celle des arts, spectacles et activités récréatives. Les centres UCPA de Carcans, Hourtin, Vendays-Montalivet et de Lacanau ainsi que les gros campings et les parcs résidentiels de loisirs proposent de nombreuses activités sportives et de loisirs nécessitant un recrutement important de moniteurs et éducateurs sportifs.

Sur l'Île de Ré et dans le pays royannais, la saison s'étend sur une période plus longue, de début mai à mi-septembre.

Enfin, sur le littoral basque, même si l'hébergement-restauration reste le premier employeur de saisonniers, la concentration des contrats dans ce secteur et le recours à cette main-d'œuvre y sont moindres. L'organisation de congrès à Biarritz tout au long de l'année ainsi que la présence de centres de thalassothérapie sur la côte induisent en effet une fréquentation plus étalée dans le temps. Celle-ci génère plus de besoins permanents et un moindre recours aux saisonniers. Sur ce littoral, on distingue également une saisonnalité entre début décembre et fin janvier. Les activités de fabrication de pâtisserie et de chocolat s'intensifient à cette période de l'année et des confiseurs locaux comme Pariès et l'Atelier du chocolat ont besoin de main-d'œuvre saisonnière.

Deux saisons dans le massif pyrénéen

La zone touristique du massif pyrénéen présente logiquement deux saisons distinctes. La première, liée au tourisme des sports d'hiver, s'étale de début janvier à mi-avril. À cette période, les deux tiers des contrats saisonniers (en ETP) sont signés dans le secteur des remontées mécaniques. Leur durée y est nettement plus longue que dans les autres secteurs d'activité et couvre l'intégralité de la saison des sports d'hiver. Le profil plus âgé des saisonniers de ce secteur reflète celui des « gens de la montagne » sollicités d'une saison à l'autre.

La deuxième saison est estivale, de début juillet à fin août. En plus du tourisme de montagne, des saisonniers sont recrutés dans l'activité de transformation du cacao pour assurer la continuité de la production et faire face à la demande de la clientèle touristique. Cependant, l'ensemble des contrats saisonniers en ETP est trois fois moins important qu'en hiver.

La zone touristique du Futuroscope atypique

La zone touristique du Futuroscope est, quant à elle, très atypique. La saison est plus étendue et s'échelonne de début avril à fin août. Les saisonniers travaillent exclusivement dans deux secteurs : l'hébergement-restauration et les arts, spectacles et activités récréatives.

Enfin, les 29 autres zones touristiques regroupent 27 % de l'emploi saisonnier touristique en ETP, soit un volume d'emploi relativement faible dans chacune des zones. ■

Méthodologie : Comment mesurer l'emploi salarié saisonnier lié au tourisme ?

Dans cette étude, l'emploi salarié saisonnier lié au tourisme est repéré par zone touristique et pour les secteurs d'activité touristiques, selon la méthode décrite dans l'Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine n° 42 de mars 2017, titré « Plus de 171 000 contrats saisonniers, les 3/4 générés par le tourisme et l'agriculture ».

Un secteur d'activité est considéré touristique dès lors qu'il est lié totalement ou partiellement à la présence de touristes, et ce même si cette part est faible. Une liste de 109 activités touristiques a ainsi été établie à partir de la Nomenclature d'Activités Française détaillée.

Définitions

Un **saisonnier** est un salarié qui a occupé au moins un poste saisonnier durant la période de référence étudiée (de début novembre 2012 à fin octobre 2013). Durant cette même période, le salarié peut avoir cumulé un ou plusieurs contrats saisonniers et un ou plusieurs postes non saisonniers.

Médiane : Si on ordonne une distribution de salaires, de revenus, de chiffres d'affaires... la médiane est la valeur qui partage cette distribution en deux parts égales.

Exemple : La durée médiane des contrats saisonniers liés au tourisme est de 29 jours, cela signifie que la moitié de ces contrats a une durée inférieure à 29 jours, l'autre moitié une durée supérieure.

Insee Nouvelle-Aquitaine

5, rue Sainte-Catherine
BP 557
86020 Poitiers Cedex

Directrice de la publication :
Fabienne Le Hellaye

Rédacteur en chef :
Jean Sebban

ISSN : 2492-6957
© Insee 2017

Pour en savoir plus

- Genebes L., Tchiveindhais C., « Plus de 171 000 contrats saisonniers, les 3/4 générés par le tourisme et l'agriculture », *Insee Analyses Nouvelle-Aquitaine* n°42, mars 2017
- Henry M., Mathio F., « Accompagner l'emploi saisonnier : un objectif pour l'Aquitaine en 2012 », *Insee Aquitaine e-dossiers* n°2, mars 2012

